



ville de
frouard

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

CANTON DU VAL DE LORRAINE SUD

VILLE DE FROUARD

DECISION N° 2023/76

OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA PRESTATION DE REBECCA JOANAS – ATELIER THEATRE

Le Maire de la Commune de FROUARD,

Vu la délibération n° 2020/73 du 23 septembre 2020, portant sur la délégation des attributions du Maire prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le devis sollicité par le Pôle culture de la Ville de Frouard auprès de Rebecca JOANAS, demeurant 24 rue Jean-René Schwartz – 54220 Malzéville,

Vu la prestation demandée, relative à l'animation de 10 séances d'atelier théâtre les 16 / 23 / 30 septembre, 7 / 14 / 21 octobre, 18 / 25 novembre et 2 / 9 décembre 2023,

Vu le montant forfaitaire de la prestation arrêté à 600,00 €,

DECIDE

Article 1

de signer une convention avec Rebecca JOANAS nécessaire à la bonne mise en oeuvre de l'atelier.

Article 2

Précise que les crédits sont prévus à l'article 6288-3211, du budget annexe « développement culturel » de l'exercice 2023.

Fait à Frouard, le 01 septembre 2023


Le Maire,
Pascal BARTOSIK